



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## indemnités spéciales de montagne

Question écrite n° 61793

### Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les attentes des éleveurs français concernant les nouvelles règles d'attribution des indemnités compensatoires de handicap. Au cours de l'opération des « moutons de l'espoir » dans les jardins du Luxembourg, les éleveurs avaient accueilli favorablement les positions adoptées par le Gouvernement qui s'était engagé à ce qu'un éleveur ovin ne soit pénalisé par le nouveau système. Or, il semble que ces ICHN risquent de provoquer d'importants bouleversements et les éleveurs craignent, à ce titre, de voir leurs indemnités diminuer. Il lui demande par conséquent de bien vouloir clarifier ses positions et d'indiquer les raisons qui ont poussé le Gouvernement à rejeter les propositions de la Fédération nationale ovine en la matière.

### Texte de la réponse

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont, depuis l'instauration du règlement de développement rural, des aides accordées à l'hectare de surface fourragère. Des adaptations ont permis de considérer que les élevages ovins pouvaient disposer d'un montant à l'hectare supérieur de 20 % à celui attribué aux autres exploitants. Un bilan de la mise en oeuvre des ICHN sera dressé en fin d'année afin de disposer d'éléments d'appréciation objectifs pour d'éventuels ajustements. Dans la phase de discussion du plan de développement rural national, des réunions ont eu lieu avec la Fédération nationale ovine et le dispositif retenu prend en compte ses remarques et propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61793

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 2001, page 3172

**Réponse publiée le :** 20 août 2001, page 4770